

Réalisation du chef d'œuvre – Baccalauréat professionnel

Évaluation ORALE

Coefficient 2

En référence à l'arrêté du 20 octobre 2020 définissant les modalités d'évaluation du chef-d'œuvre prévue à l'examen du baccalauréat professionnel

DOCUMENT DE CADRAGE

Forme ponctuelle

Élèves et apprentis des établissements d'enseignement privés hors contrat et des centres d'apprentis non habilités à pratiquer le contrôle en cours de formation.

Le chef d'œuvre constitue le résultat d'un travail mené dans le cadre d'une modalité pédagogique de formation particulière. Sa réalisation permet une évaluation prise en compte pour l'obtention du diplôme. Le sujet du chef d'œuvre est choisi au regard de l'intégralité du périmètre de la spécialité du baccalauréat professionnel préparé.

L'objet de l'évaluation est la démarche concrète entreprise par le candidat pour mener à bien la réalisation d'un projet qui peut être individuel ou collectif.

Les candidats sont intégralement évalués lors de l'oral de présentation du chef d'œuvre.

Déroulement de l'évaluation orale : Elle consiste en une présentation orale de la réalisation du chef d'œuvre par le candidat suivie d'un entretien structuré par des questions des examinateurs sur cette réalisation.

Durée : Durée globale de 15 minutes avec une répartition indicative de 5 minutes de présentation et 10 minutes de questions.

Support : Le candidat peut prendre appui sur un support de cinq pages maximum qu'il apporte et qu'il peut utiliser librement lors de l'oral. Le support, en lui-même, n'est pas évalué et sa consultation ne peut être exigée par la commission. Ce support ne doit pas nécessiter l'utilisation de technologie ou matériels particuliers sauf pour satisfaire à des aménagements d'épreuves accordés à des candidats en situation de handicap.

L'oral : Présentation et échange à partir de questions, il comprend les aspects suivants :

- Présentation du candidat : diplôme et spécialité préparée.
- Exposé de la démarche de réalisation de son chef d'œuvre et, s'il se rattache à un projet collectif, de sa part individuelle prise dans le projet.
- Difficultés et aspects positifs du projet.
- Avis du candidat sur la production ainsi réalisée et son appréciation quant aux possibilités d'amélioration ou perspectives de développement à y apporter.
- Présentation des dimensions socio-économiques, culturelles, de développement durable et numérique du projet.
- Présentation des compétences acquises dans l'élaboration du chef d'œuvre et mobilisables pour son insertion professionnelle ou une poursuite d'études.

Commission d'évaluation : Composée de deux professeurs obligatoirement issus d'un établissement public, d'un établissement privé sous contrat ou d'un centre de formation d'apprentis habilité à pratiquer le contrôle en cours de formation.

Réalisation du chef d'œuvre – Baccalauréat professionnel

Évaluation ORALE

Coefficient 2

En référence à l'arrêté du 20 octobre 2020 définissant les modalités d'évaluation du chef-d'œuvre prévue à l'examen du baccalauréat professionnel

DOCUMENT DE CADRAGE

Contrôle en cours de formation

Élèves et apprentis des établissements publics ou sous contrat avec l'État et des centres de formation d'apprentis habilités à pratiquer le contrôle en cours de formation

Le chef d'œuvre constitue le résultat d'un travail mené dans le cadre d'une modalité pédagogique de formation particulière. Sa réalisation permet une évaluation prise en compte pour l'obtention du diplôme. Le sujet du chef d'œuvre est choisi au regard de l'intégralité du périmètre de la spécialité du baccalauréat professionnel préparé.

L'objet de l'évaluation est la démarche concrète entreprise par le candidat pour mener à bien la réalisation d'un projet qui peut être individuel ou collectif.

Modalités d'évaluation pour les centres de formation habilités au CCF :

- 1^{ère} partie de la note (50%) : moyenne des notes figurant au livret de formation ou au livret scolaire.
- 2^{ème} partie de la note (50%) : oral de présentation.

Déroulement de l'oral de présentation :

Tous les candidats passent l'oral de présentation.

Durée : Durée globale de 15 minutes avec une répartition indicative de 5 minutes de présentation et 10 minutes de questions

Support : Le candidat peut prendre appui sur un support de cinq pages maximum qu'il apporte et qu'il peut utiliser librement lors de l'oral. Le support, en lui-même, n'est pas évalué et sa consultation ne peut être exigée par la commission. Ce support ne doit pas nécessiter l'utilisation de technologie ou matériels particuliers sauf pour satisfaire à des aménagements d'épreuves accordés à des candidats en situation de handicap.

L'oral : Présentation et échange à partir de questions, il comprend les aspects suivants :

- Présentation du candidat : diplôme et spécialité préparée.
- Exposé de la démarche de réalisation de son chef d'œuvre et, s'il se rattache à un projet collectif, de sa part individuelle prise dans le projet.
- Difficultés et aspects positifs du projet.
- Avis du candidat sur la production ainsi réalisée et son appréciation quant aux possibilités d'amélioration ou perspectives de développement à y apporter.
- Présentation des dimensions socio-économiques, culturelles, de développement durable et numérique du projet.
- Présentation des compétences acquises dans l'élaboration du chef d'œuvre et mobilisables pour son insertion professionnelle ou une poursuite d'études.

Commission d'évaluation : Composée d'un professeur d'enseignement général et d'un professeur d'enseignement professionnel. Un des évaluateurs est un de ceux qui ont suivi la réalisation du chef d'œuvre.

Réalisation du chef d'œuvre – Baccalauréat professionnel

GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ORAL - SESSION 202_

Arrêté du 20 octobre 2020

CANDIDAT.E

Nom :

N° d'identification du candidat :

Prénom(s) :

Intitulé du diplôme préparé :

Date et lieu de naissance :

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION

Nom Prénom

Discipline enseignée

Signature

Intitulé du chef d'œuvre présenté :

Projet collectif ou Projet individuel

Date de l'évaluation :

Justification du degré de maîtrise des compétences
(à renseigner obligatoirement pour toute note inférieure à 10)

NOTE SUR 20

... / 20

Capacités/Aptitudes	Critères d'évaluation	NM	IM	M	BM
<p>Relater la démarche utilisée pour conduire à la réalisation du chef-d'œuvre</p> <p>Montrer en quoi la réalisation du chef d'œuvre relève de la démarche de projet</p>	Hiérarchisation correcte des informations délivrées pour introduire le sujet.				
	Clarté de la présentation et la pertinence des termes utilisés.				
	Autonomie d'expression par rapport au support de présentation orale du chef-d'œuvre.				
	Respect des consignes données sur le contenu exigé de la présentation.				
	Identification claire, précise et restituée objectivement des points suivants : objectifs du projet, étapes, acteurs, part individuelle investie dans le projet.				
<p>Apprécier les points forts et les points faibles du chef-d'œuvre et de la démarche adoptée</p> <p>Analyser les particularités et difficultés du travail en autonomie</p>	Mise en avant des aspects positifs ou des difficultés rencontrées au long du projet.				
	Identification des difficultés rencontrées et de la manière dont les ont été dépassées ou non.				
<p>Faire ressortir la valeur ou l'intérêt que présente son chef-d'œuvre</p>	Émission d'un avis ou ressenti personnel sur le chef-d'œuvre entrepris.				
	Mise en exergue de la pertinence du chef-d'œuvre par rapport à la filière métier du candidat.				
<p>S'adapter à ses interlocuteurs et à la situation</p>	Qualité de l'interaction.				
<p>Transposer la démarche de projet adoptée pour le chef d'œuvre, durant ses PFMP et dans sa future pratique professionnelle</p>	Identification des enjeux de transition écologique et/ou numérique, dans le champ de sa spécialité de baccalauréat.				
	Mise en perspective de l'expérience tirée du chef-d'œuvre dans le cadre plus large du contexte économique, culturel, de la filière métier concernée.				

NM : Non Maîtrisée/ IM : Insuffisamment Maîtrisée/ M : Maîtrisée / BM : Bien Maîtrisée